



PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT EN CUMA

(COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE)
(PROGRAMME D'AIDES RELEVANT DU RÉGIME DE MINIMIS)

1 - OBJET

Le programme d'aide à l'investissement en CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) vise à soutenir les coopératives dans leurs projets d'acquisition en matériels agricoles. L'objectif principal est d'améliorer les performances économiques, environnementales et sociales des exploitations agricoles en favorisant des investissements collectifs et durables.

Les CUMA jouent un rôle clé dans la modernisation de l'agriculture en permettant aux agriculteurs de mutualiser les coûts de mécanisation, d'accéder à des technologies innovantes et de réduire leur impact environnemental. Ces coopératives contribuent également à la création d'emplois locaux et l'installation de jeunes agriculteurs

2 - BÉNÉFICIAIRES

Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA)

3 - NATURE DE L'INTERVENTION

**DANS LA LIMITE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ANNUELLE DISPONIBLE
(de l'ordre de 35 000 €)**

Le soutien se présente sous la forme d'une subvention d'investissement, calculée sur la base des dépenses prévisionnelles soumises et des taux d'aides applicables en fonction des types de dépenses.

Les dépenses éligibles au présent dispositif Départemental :

- **Exclusivement le matériel hors Dispositif Régional Unique CUMA**

Plancher de Dépenses éligibles / Dossier (H.T) :	3 000 € HT
Plafond de Dépenses éligibles / Dossier (H.T) :	Strictement inférieur à 30 000 € HT
Taux de base :	30 %

**Bonification de 10 % pour les CUMA
situées en zone défavorisée ou zone de montagne (siège et 2/3 des surfaces).**

6 - CAS DU MATÉRIEL D'OCCASION

Les investissements concernant du matériel d'occasion sont éligibles dans la mesure où ils répondent aux conditions suivantes :

- Le vendeur fournit une déclaration sur l'honneur, pour chaque matériel datée et signée, indiquant l'origine exacte du matériel (Annexe 4) et confirmant que le bien n'a pas été acquis au moyen d'une aide publique au cours des cinq dernières années;
- La copie de la facture initiale de l'achat du matériel ;
- Le prix du matériel d'occasion doit être inférieur au coût d'un matériel similaire à l'état neuf ;
- Le matériel est conforme aux normes applicables.

7 - DURÉE DE RÉALISATION

Les dépenses devront être réalisées dans un délai maximum de 12 mois après la date d'attribution de l'aide.

8– TRAITEMENT DU DOSSIER

8.1 Dépôt et traitement du dossier

Le dossier doit être déposé auprès de la Fédération Départementale des CUMA. (Tout dossier ne passant pas ce biais fera l'objet d'un refus de dossier par le Département)

Les Dossiers complets seront transmis par la Fédération des CUMA au Département par voie postale à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Orientales
Pôle Territoires et Mobilités
Service Foncier Rural – Agriculture et Agroalimentaire
Hôtel du Département
24 Quai Sadi Carnot
66 906 Perpignan cedex

8.2 Documents à fournir

- Attestation de non réalisation (Annexe 1).
- Attestation d'engagement (Annexe 2).
- Déclaration sur l'honneur pour le matériel d'occasion (Annexe 3).
- Relevé d'identité bancaire et d'un extrait au répertoire SIRENE

8.2 Modalité d'attribution

L'octroi de la subvention est soumis pour décision à la délibération du Conseil Départemental ou de sa Commission Permanente, dans la limite des crédits disponibles. Une notification d'attribution sera envoyée suite à cette décision.

8.3 Versement de l'aide

L'individualisation des aides sera réalisée sur la base des listes de bénéficiaires fournies par la Fédération Départementale des CUMA et le paiement sera effectué sur présentation des factures acquittées accompagnées d'un relevé d'identité bancaire et d'un extrait au répertoire SIRENE (pour les nouvelles CUMA ou celles qui ne les ont jamais fournis).

9 - ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

LE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DÉFINIES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT POURRA ENTRAÎNER LE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION

10 - SERVICE INSTRUCTEUR

Adresse	Téléphone	Courriel
Département des Pyrénées-Orientales Pôle Territoires et Mobilités Service Foncier Rural – Agriculture et Agroalimentaire Hôtel du Département 24 Quai Sadi Carnot BP 906 66 906 Perpignan cedex	04 68 85 82 40	liste.agri@cd66.fr

ANNEXE 1

**PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT EN CUMA
ATTESTATION DE NON RÉALISATION**

Je soussigné..... sollicitant

une aide financière du Département pour l'aide à l'investissement en CUMA certifie que l'impression des documents faisant objet de ma demande, n'est pas réalisée à ce jour sous peine d'annulation du dossier.

Fait à le.....

Le DEMANDEUR,

***Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »***

**PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT EN CUMA
ATTESTATION D'ENGAGEMENT**

Je soussigné
sollicitant une aide financière du Département pour l'aide à l'investissement en CUMA, m'engage à respecter les critères d'éligibilité ainsi que les modalités d'attribution de cette aide, conformément au cahier des charges dont j'ai pris connaissance, sous peine d'annulation du dossier.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

L'exactitude des renseignements fournis pour la demande d'aide Départementale ;
Ne pas avoir sollicité pour le même projet d'autre financement publics ;
Avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement de ce programme d'aide départemental ;
Ne pas avoir commencé l'exécution du projet ;

Jem'engage(nousnousengageons), sous réserve de l'attribution de l'aide à :

Réaliser les investissements pour lesquels l'aide est sollicitée ;
Ne pas solliciter à l'avenir, pour les investissements faisant l'objet de la demande de subvention, d'autres crédits publics en plus de ceux attribués ;
Informier le Département de toute modification de ma situation, des engagements ou du projet ;
Permettre / faciliter l'accès à la CUMA pendant 5 années à compter de la date du dernier paiement de l'aide ;

La revente du matériel subventionné ne pourra pas être effectué pendant une durée de 5 ans à compter de la date de dernier paiement de l'aide (sauf accord explicite du Conseil Départemental). Toute revente devra faire l'objet d'une déclaration au Conseil Départemental et devra transférer les engagements au nouveau propriétaire ;
Ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre de ce projet respecte les normes en vigueur ;

Jesuisinformé-e(noussommesinformés)que :

en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé,

L'ensemble des informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département des Pyrénées-Orientales pour la seule gestion administrative des demandes des usagers. Elles sont conservées 2 ans après le dernier contact. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés », vous pouvez exercer le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que définir leur sort en vous adressant à :

M. le Délégué à la Protection des Données
Hôtel du Département
BP 906 quai Sadi Carnot
66906 Perpignan Cedex

Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si ce droit est écarté par une disposition législative. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr

•

Fait à le

Le DEMANDEUR,

**Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »**

**PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT EN CUMA
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR MATÉRIEL D'OCCASION
(une déclaration obligatoire pour chaque matériel**

Je soussigné..... sollicitant

une aide financière du Département pour l'aide à l'investissement en CUMA certifie que Le matériel désigné ci-après faisant objet de ma demande, n'a pas été acquis au moyen d'une aide publique (subvention de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public) au cours des cinq dernières années sous peine d'annulation du dossier.

- Type de matériel :
- Marque et modèle :
- Numéro de série (si applicable) :
- Provenance/Origine exacte :
- Date d'acquisition :

Fait à le.....

Le DEMANDEUR,

***Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »***